

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par

Mme Kosciusko-Morizet, M. Morel-A-L'Huissier et M. Martin-Lalande

-----

### ARTICLE 4

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« Ils peuvent procéder à toutes vérifications portant sur l'exactitude des informations fournies dans les locaux de l'entité contrôlée. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de clarifier la forme de la vérification - la notion de « sur place » n'étant pas claire.